



sommet mondial sur
la société de l'information
Genève 2003 - Tunis 2005



Conférence régionale panarabe sur le Sommet mondial
sur la société de l'information

Le Caire, 16-18 juin 2003

REMARQUES LIMINAIRES

YOSHIO UTSUMI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UIT

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir d'être des vôtres à l'occasion de cette importante réunion de préparation au Sommet mondial sur la société de l'information dont la première phase, qui se déroulera à Genève du 10 au 12 décembre prochains, aura lieu dans moins de six mois. Je tiens à remercier la Ligue des Etats arabes, qui organise cette réunion à un moment décisif de la préparation du Sommet. J'exprime tout particulièrement ma gratitude à son Secrétaire général, M. Amr Mussa, qui est à l'origine de cette initiative, et au Ministre égyptien des technologies de la communication et de l'information, M. Ahmed Nazif, dont le pays accueille la présente réunion.

Bien que la première phase du Sommet s'approche à grands pas, c'est sa deuxième phase - qui aura lieu à Tunis en novembre 2005 - qui revêt un intérêt particulier pour les Etats arabes. Le Sommet de Tunis promet d'être une occasion exceptionnelle de mettre en valeur les réalisations du secteur des TIC dans la région et de faire connaître sur la scène internationale les caractéristiques propres à cette région. En outre, il offre à cette même région une chance d'en savoir plus sur les modalités de mise en oeuvre de la société de l'information dans le reste du monde. Bien que l'hôte du Sommet soit la Tunisie, vous conviendrez avec moi, je n'en doute pas, que la responsabilité de la réussite de cette manifestation sera partagée entre tous les pays de la région.

Quels sont les principaux enjeux de la société de l'information pour la région des Etats arabes? Tandis que toutes les régions du monde doivent s'efforcer de mettre les informations et les communications à la portée de tous et d'utiliser les TIC pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire adoptée par les Nations Unies, la situation de départ varie selon les pays et les régions. Nous devons donc nous fixer des objectifs clairs et nous forger une vision d'ensemble qui tienne compte des différentes caractéristiques régionales. La société de l'information n'a pas à être uniforme dans tous les pays, mais elle doit reposer sur un projet commun fondé sur des principes tels que l'universalité, l'ubiquité, l'intégration de tous et l'équité, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.



Le Sommet mondial peut contribuer à la réalisation de cette oeuvre commune. D'ores et déjà, le projet de Déclaration de principes négocié par le PrepCom-2 constitue un document de travail dont nous pouvons améliorer la rédaction au cours des mois à venir. Toutefois, ma conviction est que nous devons faire encore plus. Un Sommet mondial rassemble des chefs d'Etat et des Ministres, et une telle occasion d'influer sur l'avenir de la société de l'information ne se produit qu'une fois par génération. C'est pourquoi je propose à tous ceux qui participent à la préparation de cet événement de relever un défi.

Est-il possible de forger une nouvelle forme de partenariat entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile en vue de l'élaboration d'une politique du cyberspace?

Par "politique du cyberspace", j'entends une stratégie commune aux différents partenaires leur permettant de relever les défis du monde de demain, caractérisé par l'omniprésence de l'informatique et des télécommunications. Chacun d'entre nous possèdera et utilisera des centaines d'appareils reliés en réseau, que ce soit sur nos personnes, en voiture, à la maison, à l'école ou au bureau. Aujourd'hui, nous pensons au cyberspace comme à un espace dans lequel les êtres humains dialoguent entre eux par le biais du courrier électronique et du world wide web, mais demain, la plupart de ces interactions s'établiront d'homme à machine ou de machine à machine.

Il faut élaborer une politique qui étende au monde virtuel du cyberspace les concepts et les règles que nous appliquons dans le monde "réel", non virtuel. Dans le monde réel, nous nous référons à des normes communes de courtoisie, de respect et de tolérance. Nous payons des impôts, avons des forces de police, pouvons exercer notre droit de vote, posséder des biens et faire respecter notre vie privée. Tous ces concepts, parmi bien d'autres, devraient aussi s'appliquer dans le cyberspace.

Pour ne citer qu'un exemple, chaque pays a ses propres lois et traditions qui s'appliquent sur son territoire géographique. Le cyberspace, lui, n'a pas de frontières, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il doive se situer en dehors des lois. Cela signifie plutôt qu'il nous faut renforcer notre collaboration pour en faire un environnement agréable et propice à l'apprentissage, aux échanges économiques et au divertissement, en toute sécurité. Nous devons aussi veiller à ce que le cyberspace respecte les cultures et les langues nationales. Nous devons définir de concert la façon dont cet espace sans frontières commun à tous (gouvernements, compagnies, ONG, particuliers et même machines) devrait être géré entre toutes les nations et tous les partenaires.

↳ Selon une opinion couramment admise, les pouvoirs publics ne devraient pas s'ingérer dans le cyberspace, dont ils devraient laisser la gestion au secteur privé. Je ne partage pas cet avis qui est tout aussi erroné que l'idée, aujourd'hui dépassée, selon laquelle tout devrait être entre les mains de l'Etat.

Au cours de la préparation du Sommet, nous nous efforçons d'établir entre pouvoirs publics, secteur privé et société civile un nouveau partenariat dans lequel chaque interlocuteur a un rôle important à jouer. Autrement dit, il nous faut imaginer de nouveaux mécanismes de coordination et de nouvelles formes de dialogue. L'établissement de partenariats et l'ouverture d'un dialogue sont des conditions indispensables à la création d'une politique du cyberspace, stratégie commune à différents partenaires dont j'espère qu'elle débouchera, à terme, sur l'élaboration d'un "cybertraité".

En conclusion, je souhaiterais rendre hommage aux immenses progrès accomplis par nos hôtes égyptiens sur la voie de l'édification de la société de l'information. En quelques années à peine, l'Egypte a acquis un très grand poids régional dans le domaine des communications mobiles, de la diffusion de l'Internet et de la préservation du patrimoine numérique. Le Gouvernement a activement contribué à cet effort, en particulier par le biais de la création de clubs d'informatique pour les enfants et de la diffusion de l'Internet dans les établissements scolaires. Des programmes régionaux ont aussi contribué à faire la preuve des potentialités du cybergouvernement.

La clé du succès de l'Egypte dans ce domaine est l'appui apporté au secteur des TIC au plus haut niveau de l'Etat. C'est en effet un organe consultatif ministériel - le Centre d'information et de décisions - qui est à l'origine de l'introduction de l'Internet en Egypte et c'est le Gouvernement qui est le moteur de la restructuration actuelle du secteur des télécommunications. Il est donc logique que le choix du Conseil de l'UIT se soit récemment porté sur un Egyptien pour présider les travaux sur la réforme du Règlement des télécommunications internationales. Il est tout aussi logique que l'UIT ait choisi Le Caire comme ville hôte de TELECOM AFRICA 2004 qui se tiendra en mai prochain.

Mesdames et Messieurs, si nous nous inspirons du modèle de l'Egypte pour bâtir la société de l'information, nous ne courons guère de risque de nous tromper.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux et vous remercie de votre attention.

*intéressante réunion
partenariats et coopération*